

### 33 - Subventions à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : Il est proposé le versement de subventions aux associations suivantes :

#### Programme «Manifestations sportives et exceptionnelles»

- |   |                 |
|---|-----------------|
| <b>- Société de Tir de Besançon</b>   | <b>10 000 €</b> |
| Championnats de France de Tir à Micropolis du 4 au 8 février 2014   |                 |
| Cette manifestation rassemblera 3 000 tireurs et 3 000 accompagnateurs qui se disputeront à Besançon le titre de champion de France dans les disciplines suivantes : carabine, pistolet (10 m, vitesse et standard), arbalète (field et match) et cible mobile. |                 |
| <b>- Cercle Pugilistique de Besançon</b>  | <b>1 000 €</b>  |
| Tournoi qualificatif aux Championnats de France Seniors -<br>18 janvier 2014 - Pôle des Montboncons   |                 |
| <b>- Etoile Sportive Saint-Ferjeux</b>  | <b>500 €</b>    |
| Complément de subvention au sport amateur 2013,<br>prise en compte de la qualité de compétiteur des licenciés   |                 |

En cas d'accord, la dépense totale du programme «manifestations et subventions exceptionnelles», soit 11 500 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.004822 CS 20300.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions exposées ci-dessus pour un montant total de 11 500 €.

**«M. LE MAIRE** : Je ne vois pas d'opposition. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.*